



## suspension echeances pour tns

Par **BOUCHER**, le 17/02/2009 à 12:17

Bonjour, mon mari et moi sommes tns dans notre sarl garage automobiles, nous n'avons pas pu payer notre échéance du 21/01/09, car la société connaît des difficultés liés à la crise dans l'automobiles, que peut on faire, j'ai demandé au banquier, le crédit mutuel de diminuer notre échéance, en effet de 1400 € j'aurai souhaiter passer à 1000 €, sachant que le crédit est signé pour 15 ans, je voulais rallonger la durée à 20 ans, or celui me signale qu'il ne peut pas faire cela, il rallongerait de 36 mois et m'augmente le taux à 4% du taux actuel à 3.5 %, et me prétexte que s'il fallait augmenter de plus la durée, il faudrait refaire un contrat, or c'est un modulimmo qui ne précise pas ces détails, notre comptable m'a signalé les démarches auprès du tribunal instance, mais a-t on le droit nous de cette situation et doit on selon vous se faire aider d'un avocat, car notre situation se mélange aussi bien professionnel que personnel, merci de votre réponse